

Le Canada a de nouveau exprimé son désir de participer à l'organisation francophone actuellement en projet. A cette fin, le Gouvernement a accepté une invitation à participer à une conférence qui doit avoir lieu en février 1969 au Niger. Il a reçu une invitation à assister à la conférence des ministres de l'Éducation qui doit avoir lieu à Kinshasa en janvier 1969, mais non à la conférence précédente qui s'est tenue à Libreville, au Gabon. Le Canada a accepté cette invitation.

Le régime illégal de Rhodésie a continué d'inquiéter les pays qui, comme le Canada, n'acceptent pas l'institutionnalisation de la discrimination raciale fondée sur la couleur de la peau. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a voté en faveur de la résolution du 29 mai 1968 qui impose des sanctions générales obligatoires contre la Rhodésie. Depuis février 1966, le Canada maintient un embargo complet sur le commerce, mais certaines mesures, adoptées le 20 décembre par un décret du conseil, ont dû être prises pour lui permettre de se conformer à la nouvelle résolution. Le Canada ne cesse de préconiser que la meilleure solution au problème rhodésien est celle qui garantirait l'exercice du pouvoir par la majorité avant que l'indépendance ne soit légalement accordée (NIBMAR); il a réaffirmé ce principe en votant en faveur de la résolution du 25 octobre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Canada s'est aussi intéressé de façon active aux autres problèmes auxquels fait face l'Afrique du Sud: *apartheid*, territoires sous administration portugaise et Namibie (Sud-Ouest africain). Le Gouvernement a exprimé l'horreur que lui cause la politique raciale de l'Afrique du Sud et a réaffirmé son appui aux mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1967, afin de révoquer le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. La délégation canadienne a voté en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale qui condamnait la politique coloniale du Portugal et a déclaré que le Canada estime que les peuples des territoires portugais d'outre-mer ont droit à l'autodétermination.

Les relations du Canada avec les autres États africains se sont intensifiées et les programmes de coopération économique sont devenus un élément de plus en plus important de nos relations bilatérales avec ces pays.

En juillet 1968, le Gouvernement canadien a pu cesser de jouer son rôle de puissance protectrice des intérêts britanniques en Tanzanie et des intérêts de la Tanzanie en Grande-Bretagne, lorsque ces deux pays ont repris leurs relations diplomatiques.

Au cours de 1968, peu de progrès tangibles ont été réalisés au Moyen-Orient pour parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe qui a éclaté en juin 1967. En raison, toutefois, des conséquences que peut avoir, non seulement pour les populations de la région mais pour toute la collectivité mondiale, cette impossibilité d'obtenir un règlement équitable, les efforts déployés pour parvenir à une paix juste et durable se sont poursuivis. Le représentant spécial du secrétaire général, l'ambassadeur de Suède Gunnar Jarring, a joué à cet égard un rôle prépondérant avec l'appui total du Canada. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Canada a pris part activement, au cours de l'année, aux